

## CONSEIL D'ÉCOLE

12 novembre 2012- 17h – 19h

### Présents :

<b>Administration :</b>	<b>Mme Rachel Attalah</b>	Chef d'établissement
	<b>M. Bertrand Artignan</b>	Directeur
	<b>Mme Saloma Doueihy</b>	Assistante de Direction
<b>Professeures :</b>	<b>Mme Rita Issa</b>	Titulaire Petite Section
	<b>Mme Chadia Chahine</b>	Titulaire Moyenne Section
	<b>Mme Dina Tanios</b>	Titulaire Grande Section
	<b>Mme Sarah Abi Raad*</b>	Titulaire Cours Préparatoire
	<b>Mme Rana Kortbawi</b>	Professeure d'Anglais (remplace Mme Sarah Abi Raad)
<b>Parents délégués :</b>	<b>Mme Zeina Chalhoub</b>	Titulaire Parents – Petite Section
	<b>M. Patrick Antonia</b>	Titulaire Parents – Moyenne Section
	<b>Mme Roula Chattat</b>	Titulaire Parents – Grande Section
	<b>Mme Natalia El Asmar</b>	Titulaire Parents – Cours préparatoire

\*Excusée : Mme Sarah Abi Raad Professeure en CP

Secrétaire de séance : Mme Saloma Doueihy

## 1/ Questions d'ordre statutaire :

- **Présentation des membres du conseil d'école**

- **Désignation du secrétaire de séance**

- **Approbation de l'ordre du jour : Ordre du jour approuvé**

Rajout de quatre points présentés par Mme Chattat, représentant les parents de la classe de Grande Section. (Voir doc en annexe du C.R). Ils ont été discutés au cours de la réunion lorsque les sujets en relation avec ces points ont été abordés.

- **Rôle du conseil d'école**

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 (Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires décret n°91-383 du 22 avril 1991). Explication donnée par le Directeur du Primaire.

### 1. Composition

Le conseil d'école comprend :

- le chef d'établissement qui siège

- le directeur d'école qui préside

- les maîtres de l'école

- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances de conseil d'école sans prendre part au débat. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. On fait appel à lui en cas de besoin.

- **Assistent avec voix consultatives** aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- les personnels du réseau d'aides spécialisées (autres que ceux mentionnés ci-dessus).

Nous avons un psychologue, mais qui n'est pas encore à temps plein.

- les médecins chargés du contrôle médical scolaire ;

- les infirmières scolaires

- les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles.

- En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil. Le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

- **2. Réunions, convocations**

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date de la réunion aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur, ou de la moitié de ses membres.

- **3. Attributions**

**Le conseil d'école**, sur proposition du directeur d'école : **établit** le projet d'organisation de la semaine scolaire ; dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tout avis** et **présente toute suggestion** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- les actions pédagogiques qui sont entreprises pour en réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration des enfants handicapés ;
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- **statue** sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du conseil d'école ;
- en fonction de ces éléments, **le conseil adopte le projet d'école** ;
- **donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet
- En outre, **une information** doit être donnée au sein du conseil d'école sur : les principes de choix des manuels scolaires ou des matériels pédagogiques divers ; **l'organisation des aides spécialisées**. Par ailleurs, **le conseil d'école est informé** des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves, et notamment pour la réunion de rentrée. Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.
- **4. Rôle du directeur**  
Le directeur est chargé de **préparer l'ordre du jour**. Il doit faire parvenir la convocation comportant l'ordre du jour **au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion**. Les réunions du conseil d'école doivent avoir lieu pendant les heures de service des enseignants, hors de la présence des élèves. Il est prévu qu'elles occupent **6 heures (3 réunions de 2 heures)** sur le crédit de 36 heures libéré dans l'année par les nouveaux horaires scolaires. Le directeur a la charge de l'animation de la réunion. Il peut se faire assister d'un secrétaire de séance chargé de prendre des notes, mais le compte rendu du conseil d'école est rédigé sous sa responsabilité.
- **Le règlement intérieur est approuvé.**  
Rajout concernant la ceinture de sécurité dans le règlement intérieur du transport : **«Attacher la ceinture de sécurité»**.  
Rajout dans la rubrique alimentation : **«Demander l'autorisation préalable pour apporter des gâteaux»**.  
Explication donnée au titulaire parents-MS concernant les sorties pédagogiques qui sont gratuites et obligatoires, alors que celles qui ont lieu en dehors du temps scolaire, elles sont facultatives.
- **Inauguration du Lycée (Présentation faite par Mme ATTALAH, chef d'établissement)**
- **« Le Lycée Montaigne fait partie du réseau MLF Liban et du réseau international MLF.**
- **Le Lycée Montaigne mise sur la laïcité, l'interculturel et l'accueil du handicap. Il adopte le système français et scolarise les élèves en primaire, collège, et lycée en les préparant aux baccalauréats libanais, français et européen.**
- **Plurilinguisme (une quatrième langue à partir de la classe de 4<sup>ème</sup> + obtention de certifications obligatoires : Cambridge pour l'Anglais, DELF et DALF pour le Français, et Espagnol).**

- *Formation du personnel : obtention du label CELF (Certification des enseignants en langue française).*
- *Homologation : « **Un établissement qui a vocation à être homologué** » pour M.Yves Aubin de La Messuzière, président de la Mission laïque française*
- *Préparation du projet d'école.*
- *Pour les inscriptions, nous tenons à rester honnêtes avec les parents. Pour cela, nous lancerons l'ouverture jusqu'à la classe de CM2 pour l'année prochaine, mais la décision sera faite suivant l'effectif. C'est pour cette raison que les inscriptions seront ouvertes et fermées plus tôt cette année.*
- *Remerciements adressés aux parents et aux enseignantes pour la confiance et l'engagement dans le projet éducatif du lycée... »*

## **2/ Questions d'ordre pédagogique :**

### **- Fonctionnement de l'école**

**Horaires :** La durée moyenne de la semaine scolaire des élèves à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à vingt-six heures. Au lycée Montaigne, la durée est de 28h45. Les élèves sont accueillis dix minutes avant le début des cours et sont remis à leurs parents ou à toutes personnes nommément désignées par eux à l'issue des cours du matin et du soir. L'organisation de la journée de classe prend en compte les besoins de l'enfant. Les temps d'apprentissage alternant avec les temps de repos et de collation.

**Collation :** Les menus sont élaborés par l'infirmière du lycée et prennent en compte :  
Le goût des enfants – l'équilibre alimentaire - la qualité des produits.  
Ces menus sont bien étudiés et équilibrés.

Une semaine du goût a été organisée du 22 au 25 octobre. Elle sera reconduite chaque année.

La mise en place d'une cantine dépendra des classes qui seront ouvertes à la prochaine rentrée. Un kiosque fonctionnera.

**Anniversaires et Mesures d'hygiène :** Les textes sont maintenant très précis sur les précautions sanitaires à prendre en classe. Si nous ne pouvons pas supprimer de l'école maternelle les activités cuisine, les collations, les goûters d'anniversaire, nous devons nous assurer de la fraîcheur des mets proposés aux enfants. Ceci, notamment au niveau des gâteaux apportés par les parents. On préférera confectionner le goûter d'anniversaire en classe ou bien on demandera uniquement des desserts emballés aux parents... Pour cela, il vaut mieux que les parents se mettent en contact avec les enseignantes pour obtenir l'autorisation et fixer la date et l'heure de l'anniversaire.

En Petite Section, les anniversaires des enfants nés durant le mois sont célébrés à la fin de chaque mois.

Suggestion de la part du parent titulaire de GS de faire de même en classe de Grande Section.

**Récréation :** Le temps des récréations est défini dans l'arrêté du 25 janvier 2002 dans son article 4 : *L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire.* Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur

l'ensemble des domaines disciplinaires. À l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée.

**Sieste** : environ 1h15 / 1h30 ce qui est la durée moyenne normale d'une sieste.

*La sieste n'est bien évidemment pas obligatoire. Elle s'inscrit dans la logique des textes qui posent que : «L'organisation du temps respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants, tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation». Au-delà de la sieste qui est sans aucun doute nécessaire pour certains et qu'il faut penser dans une progressivité de mise en œuvre, on peut également imaginer des temps de repos pour ceux qui ne dorment pas.*

*L'enseignant peut être aidé par l'ATSEM pour l'endormissement des enfants. La surveillance doit être constante. Les modalités retenues pour l'assurer doivent être adaptées en fonction des effectifs, de la configuration des lieux, du matériel scolaire et de la nature des activités. Dans ces conditions, on peut prévoir de confier la surveillance de la sieste à l'ATSEM dès lors que l'enseignant reste à proximité de l'espace de repos.*

### **Les cycles de sommeil**

*On doit réveiller l'enfant au bout d'une vingtaine de minutes, ou le laisser dormir tout son cycle, soit en fonction des enfants, entre 1 h 20 et 2 h. Si on fixe arbitrairement la durée de la sieste à 1 h, on réveille l'enfant dans les phases de sommeil profond, et il ne profite pas de sa sieste. Les enfants se réveillent en général spontanément à la fin du cycle, et, sans réveiller les autres, ils regagnent leur salle de classe.*

*On sera vigilant au moment où l'enfant sort du sommeil paradoxal et où il est prêt à se réveiller. Il faut éviter qu'il ne plonge dans un autre cycle de sommeil, ce qui l'empêcherait probablement de dormir le soir à la maison.*

Pour cela, il est préférable que l'élève dorme au maximum 1h15.

Draps, taies d'oreiller sont au nom de chaque enfant et rapportés à la maison chaque fin de semaine.

Les parents doivent inscrire le nom de leur enfant sur les vêtements de change, les draps, ... ou proposition d'acheter des étiquettes (qui seront disponibles à l'école) afin de les coller sur les affaires des enfants.

L'année prochaine, il y aura un survêtement pour l'EPS.

**Santé** : Le lycée dispose d'une infirmière à temps complet. Présence quotidienne de l'infirmière durant les temps forts de la journée de classe (accueil, récréations, collation, fin des classes).

L'infirmière assure l'animation de l'éducation à la santé et la coordination avec Professionnels de la santé de l'établissement :

- **M. Alexandre Manoli**, psychologue .Permanence 1fois /mois. Possibilité pour les familles de le rencontrer sur RdV. M. Manoli est psychologue en Primaire au Grand Lycée. Il forme nos enseignantes et prépare les fiches de signalement.
- **Mme Joelle Frangieh**, orthophoniste. Permanence 1fois /mois. Possibilité pour les familles de la rencontrer sur RdV.
- **Dr Maha Fakhoury Harbouk**, pédodontiste pour le dépistage et l'éducation à l'hygiène buccale.
- **Dr Rami Ghabril**, néphrologue et pédiatre.

Organisation d'une **Semaine Santé du 26 au 30 novembre**.

Au programme, visite médicale, visite du dentiste, éducation à l'hygiène, rencontre entre les professionnels de la santé et les familles le mercredi 28 novembre 2012 à 18h.

Le problème d'humidité à la BCD et au gymnase a été soulevé par la titulaire de la classe de CP. Un suivi sera mis en place pour vérifier l'évolution de la situation.

**Transport** : 3 bus : 2 de 14 places + 1 de 32 places. 33 enfants prennent le transport scolaire soit 55% de l'effectif total. La responsable du transport est Mme Roula Bejjani.

Problème de ponctualité dû à une famille qui n'est jamais à l'heure et à laquelle un dernier avertissement a été adressé.

Etudier la possibilité de mettre des bus pour les activités périscolaires pour l'année prochaine.

**Sécurité** : circuit vidéo- détecteur fumée - extincteurs- alarme- exercices évacuation.

Formation le samedi 17 novembre pour tout le personnel du lycée.

Energie : 30 panneaux solaires permettent l'alimentation de la cour et des bâtiments.

- **Effectifs** : 60 élèves répartis de la façon suivante :

30 garçons      30 filles

47 nationaux    7 binationaux    1 français      5 étrangers tiers

Soit 78% d'élèves de nationalité libanaise.

- **Prévisions d'effectifs rentrée 2013** : 31 (PS) – 2 (MS) – 5 (GS) - 2 (CP) – 1 (CE1) – 2 (CE2) – 6 (CM2).

- **La prise en charge de la difficulté scolaire**

Les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficient, avec l'accord des parents, d'une **aide personnalisée de deux heures hebdomadaires**. L'aide personnalisée est assurée :

- par les enseignants

- en très petits groupes

- selon une organisation choisie par l'école

A partir du mardi 13 novembre, début de l'aide personnalisée offerte aux élèves de CP à raison de 2 heures par semaine (les mardis et jeudis). Cette aide pourrait concerner les élèves de maternelle aussi à partir de janvier.

**La mise en place de cette aide, pour tous les élèves qui en ont besoin**

Les élèves les plus jeunes, dès la **petite section**, peuvent bénéficier d'une aide visant à stimuler leurs apprentissages.

**À l'école maternelle**

Trois domaines sont privilégiés, parce qu'ils sont les plus prédictifs de la réussite dans les apprentissages du cours préparatoire :

\_ Le **vocabulaire**, dès la petite section ;

\_ La **conscience phonologique**, dès la fin de la moyenne section ; c'est un pré-requis pour bien démarrer la lecture au CP.

\_ Le **dénombrement (mathématiques)**.

### **Au CP et au CE1**

Trois autres domaines viennent s'ajouter, parfois pour les mêmes élèves, parfois pour d'autres. Ces domaines constituent les composants de base de l'accès à la lecture et à la maîtrise des nombres :

\_ La **compréhension**, qui peut être entraînée avant même de savoir lire et peut donc être un domaine de l'aide personnalisée dès le début du CP, voire en grande section ;

\_ La **reconnaissance des mots**, qui conditionne l'accès au sens et peut être l'objet d'aide dès le mois de décembre du CP ;

\_ La **numération**, principalement la compréhension et la maîtrise du système décimal.

⇒ en maternelle, l'aide personnalisée sera mise en place à partir de janvier 2013.

Question : « **Pourquoi pas avant janvier 2013 ?** »

Réponse : « *Trois étapes qui nécessitent du temps* »

- l'adaptation
- l'observation
- le dépistage

⇒ en CP, 1 élève bénéficie d'une aide personnalisée. Elle sera faite en langues arabe et française à partir du mardi 13 novembre. Tout ceci se fait **toujours** avec l'accord des parents.

- **L'organisation du temps périscolaire** : 2 ateliers fonctionnent sous la responsabilité de Mme Naja, plasticienne et intervenante en milieu scolaire en France. Les séances ont lieu de 14h à 15h30. Ces activités ne sont pas à but lucratif ; les tarifs payés sont destinés à couvrir les frais de l'intervenant.
- Atelier « Art Land » le lundi et le mercredi : 17 inscrits
- Atelier « Marionnettes » le mardi : 11 inscrits
- Atelier « Initiation au basket » débutera le jeudi 29 novembre, animé par Mme Stéphanie Daher, professeure d'EPS.

### **4/ Axes prioritaires pour l'année 2012 – 2013**

- Formation des enseignants. Préparation aux diplômes de langue DELF et DALF par l'Institut Français de Jounieh. Le niveau C1 est le plus élevé.
- Rédaction du projet d'école

### **5/ Projets pédagogiques dans les classes**

Depuis la rentrée de septembre, les activités sont riches en sorties et projets de classe ce qui montre le dynamisme des enseignants.

PS : atelier cuisine, découverte de la ferme, activité tricycle, sortie d'observation de la nature.

MS : sortie IRAP, cuisine, activité tricycle, découverte de la ferme.

GS : Visite de Wooden Bakery, plantation de bulbes de fleurs, visite de la ferme.

CP : Travail sur les métiers, visite des studios LBC, Wooden Bakery, Salon du livre.

Présentation du bulletin bimensuel « Trait d'Union », son importance et la possibilité de le consulter sur le site.

## **6/ Événements, participation des familles à la vie de l'école**

3 dates importantes d'ici la fin de l'année 2012 :

- 21 novembre, célébration de la fête de l'Indépendance. Les parents seront conviés à assister au lever des couleurs avec hymne national chanté par les élèves. Défilé avec instruments et chapeaux.  
Proposition de planter 4 cèdres au nom de chaque classe.  
Une grand-mère viendra parler de son pays, le Liban, dans le cadre de la célébration du jour de l'Indépendance (élèves de CP).
- 4 décembre, fête déguisée avec participation de parents lecteurs (préparer un listing des parents-lecteurs), préparation d'une collation traditionnelle à base de blé, plantation de graines à germer.
- 21 décembre dans la matinée, les élèves vont décorer l'école et l'arbre de Noël de l'école, présentation de chants, goûter et spectacle de magiciens avec la participation des parents.  
Plusieurs propositions ont été avancées : offrir un cadeau commun à toute la classe, ou des cadeaux à une association caritative.  
La déléguée de la classe de GS contactera Mme Mille, responsable de l'évènementiel, pour préparer cette matinée festive.

## **7/ Projet d'école (pour 3 à 4 ans)**

Le projet d'école, élaboré par l'équipe pédagogique, définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux.

Le projet d'école doit prendre également en compte les orientations définies par la Mission laïque française et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, le contexte et les spécificités du pays d'implantation de l'établissement.

Démarche : plusieurs étapes sont nécessaires.

### **I. Le diagnostic**

Évaluation du projet d'école précédent (points forts/points faibles).

Prise en compte de la situation de l'école et de son évolution.

Certaines données ne seront pas prises en compte car notre établissement est nouveau (évaluations CE1/ CM2, maintiens...)

### **II. L'analyse du diagnostic**

À partir de cette analyse, il appartient à l'équipe pédagogique de définir des priorités en retenant les indicateurs les mieux adaptés à la situation de l'école.

### **III. L'élaboration du projet d'école**

Choix d'indicateurs (exemple : les résultats aux évaluations).

Définition des axes du projet d'école.

Définition pour chaque axe des objectifs à partir des indicateurs retenus.

Choix des actions pour atteindre ces objectifs.

Modalités d'évaluation envisagées en utilisant les indicateurs retenus.

### **IV. La mise en œuvre du projet d'école**

Calendrier des actions.

Évaluations intermédiaires pour réajuster les objectifs.

Communication : présentation du projet d'école au conseil d'école.

Évaluation du projet d'école à son terme.

### **Calendrier des opérations d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'école**

- Novembre 2012 : présentation en conseil d'école des modalités d'élaboration du projet d'école.
- Courant de l'année 2012- 2013 : élaboration du projet d'école durant plusieurs temps institutionnels (conseil des maîtres, animations pédagogiques).
- Troisième trimestre 2012- 2013 : annonce des objectifs du projet d'école lors du dernier conseil d'école.
- Juin 2013 : envoi à l'IEN de la zone du projet d'école pour validation.
- Premier trimestre 2013- 2014 : présentation officielle du projet d'école lors du premier conseil d'école.

Fin de séance : 19h40.

La secrétaire de séance

Le Directeur